

Députation de la section du Bon Conseil (Paris), annoncée par le Président, qui témoigne de son dévouement à la Convention, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Députation de la section du Bon Conseil (Paris), annoncée par le Président, qui témoigne de son dévouement à la Convention, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 542-543;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31233_t1_0542_0000_22

Fichier pdf généré le 22/01/2023

avez donné l'exemple d'un courage héroïque, soutenez celui des patriotes qui redoutent la servitude plus que la mort; restez à votre poste, c'est le moyen de terminer la Révolution et d'opérer enfin le bonheur des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

46

Les administrateurs du district d'Aurillac instruisent la Convention nationale qu'ils ont présentement dans leurs magasins deux mille un sacs de campement, 1103 paires de guêtres d'étoffe, 1156 en toile, 860 habits, 1008 chapeaux, 875 paires de souliers.

Diverses communes leur envoient des dons patriotiques, des chemises, des bas Elles ont apporté 207 marcs 6 gros d'argenterie; elles ont aussi déposé 258 liv. (2).

La commune de Chapelle a déposé 17 chemises, un coupon de toile, 3 paires de bas de laine, et une somme de 54 liv. Celle de Boisset, 15 chemises, 6 paires de bas et 100 liv. Celle de Marmanhac, 79 chemises, 10 paires de bas et 104 liv. Ils ont reçu de diverses églises 207 marcs 6 gros d'argent et bijoux (3).

Les mêmes administrateurs écrivent que des biens, estimés 685 006 liv., ont été vendus, dans leur district, 1 808 015 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

47

La société populaire d'Allemans (5) écrit à la Convention nationale que leur petite commune offre 149 chemises, dix draps, des mouchoirs, et d'autres objets; 88 liv. 15 sous en assignats, 12 liv. en numéraire.

Une souscription ouverte dans son sein pour armer un cavalier jacobin, a produit 300 liv. Mention honorable, insertion au bulletin (6).

48

Le citoyen Jourdain Grandmaison renonce au remboursement d'un office chez le ci-devant roi, aux gages de 180 livres. Il renonce également à six années échues de ces gages pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (7).

(1) P.V., XXXIII, 366-67. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl); J. Sablier, n^{os} 1197 et 1201.

(2) P.V., XXXIII, 367. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl); C. Eg., n^o 576.

(3) Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl).

(4) P.V., XXXIII, 367. Ann. patr., p. 1964; Bⁱⁿ, 26 vent.

(5) Dordogne. Et non Almans.

(6) P.V., XXXIII, 367. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl); J. Sablier, n^o 1197.

(7) P.V., XXXIII, 367-68.

49

Un membre annonce qu'un citoyen fait hommage à la patrie de la finance de son office de notaire.

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et l'envoi de sa lettre au comité de liquidation (1).

50

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 21 présent mois.

La rédaction est adoptée (2).

51

La section de Bon Conseil est admise (3). Les citoyens de cette section annoncent que toujours dévoués à la Convention, ils sont dans la résolution de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre la représentation nationale dont les factieux avoient conjuré la perte. Le vœu le plus cher à leur cœur, est de voir punir les scélérats qui ont conspiré contre la patrie (4).

LE PRÉSIDENT. J'annonce à l'assemblée que la section de Bon Conseil demande à être admise; elle vient en masse exprimer à la Convention ses sentiments sur la conjuration qui était ourdie contre la représentation nationale et la liberté.

L'admission est décrétée au milieu des applaudissements (5).

Les citoyens entrent au milieu des applaudissements, en répétant à l'envi: *Vivent la République et la Convention!*

L'ORATEUR se place à la barre. Il dit: (6). Citoyens représentants, la section de Bon Conseil, non contente d'avoir rejeté avec indignation l'arrêté liberticide qui lui fut présenté décadi dernier par la Société sectionnaire de Marat, égarée sans doute par la faction à qui vous venez d'arracher le masque, remplit un devoir bien doux à son cœur en venant aujourd'hui en masse déposer dans votre sein la profession de foi politique qu'elle consigna alors dans ses registres. Toujours dévoués à la Convention nationale, aux comités de salut public et de sûreté générale, qui chaque jour acquiescent de nouveaux droits à notre estime et à notre confiance, les citoyens de Bon Conseil vous déclarent solennellement par mon organe que nous sommes tous dans la résolution inébranlable de verser jusqu'à la dernière goutte

(1) P.V., XXXIII, 368.

(2) P.V., XXXIII, 368.

(3) J. Matin, n^o 581: « Des sections de Paris demandent à être admises pour féliciter la Convention nationale de la découverte de la conjuration de l'étranger contre la République ».

(4) P.V., XXXIII, 368. J. Mont., p. 1007; C. univ., 27 vent.; Rép., n^o 87.

(5) Mon., XIX, 711.

(6) C 295, pl. 993, p. 37. Débats, n^o 543, p. 337.

de notre sang pour défendre la représentation nationale ; que les factieux qui avaient conjuré votre perte n'auraient pu parvenir jusqu'à vous qu'après avoir marché sur nos cadavres expirants (1).

Ce serment est à l'instant répété par le peuple immense qui remplit les tribunes (2).

La salle retentit d'applaudissements.

L'ORATEUR continue. Les grandes mesures que vous venez de prendre dans cette occasion difficile sont dignes de vous et du peuple qui vous a confié l'exercice de ses droits et de sa souveraineté. Le vœu le plus cher à nos cœurs est de voir tomber sans délai sous le glaive de la loi toutes les têtes scélérates qui ont conspiré contre la liberté publique. De quelque nature que puissent être leurs services passés, ils n'en sont que plus que criminels, puisqu'ils n'avaient pris momentanément le masque du patriotisme que pour mieux assassiner le peuple. (*Applaudissements.*)

Quant à nous, pleins de respect et de vénération pour vos immortels travaux, jaloux de les seconder autant qu'il sera en notre pouvoir, nous allons redoubler de zèle et de vigilance pour déjouer les complots sans cesse renaissants de nos lâches ennemis, et pour fabriquer avec toute l'activité possible le salpêtre qui doit les exterminer. (*Applaudissements.*) Nous vous ferons, décadi prochain, l'hommage de nos premiers essais. Le travail, les fatigues, les privations de toute espèce ne nous coûteront jamais rien lorsqu'il s'agira de notre liberté : du pain, du salpêtre, des armes, voilà nos seuls besoins. Périrent tous les traîtres ! Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Voilà notre seul cri de ralliement. La section de Bon Conseil, voulant donner à la manifestation de ses sentiments toute la publicité possible, a délibéré l'envoi de cette pétition à toutes les sections de Paris, à toutes les autorités constituées, aux Sociétés populaires, et en a ordonné l'impression et l'affiche (3). (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. Citoyens, les mesures que la Convention nationale prend dans les temps orageux, inséparables d'une révolution aussi étonnante qu'est la nôtre, les lois qu'elle dicte lorsque tout est calme et que l'orage est dissipé, ne sont que la manifestation de la volonté du peuple souverain qu'elle représente, et le vœu général de ce peuple. Les malveillants, qui prennent à tâche d'avilir la Convention, de dépriser ses immenses travaux, et de la rendre suspecte, sentent bien qu'ils s'élèvent contre l'autorité du peuple, et qu'ils se rendent coupables du crime de lèse nation : c'est pourquoi ils prennent le masque du patriotisme, qu'ils tonnent dans les sections et les clubs contre les représentants qu'ils vouent à

la mort et qu'ils calomnient sans cesse. Mais les yeux clairvoyants du peuple percent à travers de ce voile trompeur, sous lequel ils se couvrent, font tomber le masque, et le peuple éclairé les livre à la rigueur et à l'animadversion des lois : telle est la conduite que vous avez tenue, généreux citoyens, et que vous tiendrez toujours. Fidèles aux principes, vous vous ralliez à l'entour de l'autel sacré de la Patrie, vous jurez de la défendre (1).

Oui, oui, nous le jurons, s'écrie-t-on de toutes part (2).

La Convention nationale reçoit votre profession de foi et vos services, et vous invite à la séance (3). (*Applaudi.*)

LEVASSEUR. C'est la section de Bon Conseil qui, la première, a voté la déchéance du traître Capet. La première, elle demanda que la tête du tyran tombât. Elle devoit aussi la première avoir la parole pour vous dénoncer et pour se prononcer sur la conjuration que nous avons renversée. Je demande l'insertion au bulletin de l'adresse qui vient d'être lue, et de la réponse du président (*Applaudi.*) (4).

La Convention décrète la mention honorable, et l'insertion en entier de cette adresse et de la réponse du président, au bulletin (5).

52

Les officiers municipaux de la commune de Niort applaudissent aux travaux de la Convention et au décret qui a rendu la liberté aux Nègres et brisé les chaînes de ces malheureuses victimes de la cupidité et de la barbarie (6) ; ils l'invitent à rester à son poste. Ils annoncent que leur établissement pour la confection du salpêtre est dans la plus grande activité, et a déjà fourni plusieurs milliers de cette matière précieuse.

Ils envoient l'état des dons patriotiques qu'ils ont faits, qui s'élèvent à 53 539 liv. 16 sous en numéraire, et qui consistent d'ailleurs en armes, effets de vêtement, d'équipement ; enfin, en 76 superbes pieds de chêne et trois ormes pour la marine.

La Convention décrète, sur la motion d'un membre, la mention honorable et l'insertion au bulletin (7).

53

La section Le Peletier se présente (8). Tandis que nos frères, dit [CHÉNARD, l'ora-

(1) C 295, pl. 993, p. 37. C'est l'extrait de la délibération de l'ass. g^l de la section du 25 vent. P.c.c.: GAUTIER (secrét.-greffier). Reproduit dans *Mon.*, XIX, 711; Bⁱⁿ, 26 vent.; M.U., XXXVII, 427; *Débats*, n° 543, p. 337. Extraits dans C. Eg., n° 576; *J. Matin*, n° 581; *Mess. soir*, n° 576; *J. Fr.*, n° 539; *Ann. patr.*, p. 1959.

(2) *Rép.*, n° 87; *J. Fr.*, n° 539. Les sections se présentent en effet « en masse ».

(3) C 295, pl. 933, p. 37. *Débats*, n° 552, p. 104-105. Voir ci-dessus, note 1, mêmes journaux.

(1) Bⁱⁿ, 26 vent.; *Débats*, n° 543, p. 338 et n° 552, p. 105-106. M.U., XXXVII, 428.

(2) *Débats*, n° 543, p. 339.

(3) Bⁱⁿ, 26 vent. D'après les *Débats*, cette phrase devient : « La Convention reçoit vos serments et applaudit à votre civisme ».

(4) *Débats*, n° 543, p. 339; *Mon.*, XIX, 711 (légères variantes); M.U., XXXVII, 428.

(5) P.V., XXXIII, 368.

(6) Bⁱⁿ, 28 vent. (2° suppl).

(7) P.V., XXXIII, 368.

(8) Cette section aurait succédé à celle de Bon Conseil.